

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 30 (1889), p. 1-9

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__1_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__1_0)

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1889.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1888.

SOMMAIRE. — Le Dictionnaire des finances; M. de Foville. — L'Album graphique des travaux publics; M. Cheysson. — Les charges budgétaires de l'agriculture; MM. Kergall et Flechey. — Renouvellement du Bureau de la Société.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. André Cochut.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est adopté.

Le Secrétaire général analyse brièvement les publications reçues par la Société depuis la dernière séance.

Parmi ces ouvrages il signale particulièrement la *Statistique des télégraphes d'Italie*, deux nouveaux volumes de la *Statistique de Prusse*; l'*Annuaire statistique de la Belgique*, qui vient d'entrer dans sa dix-huitième année, et continue à se distinguer par la clarté de sa méthode et l'abondance de ses informations; la *Statistique du commerce et de la navigation de la République Argentine*.

M. DE FOVILLE offre de la part de notre ancien président, M. Léon Say, le onzième fascicule du *Dictionnaire des finances*. On y trouve les mots : *Crédit public*, par M. Léon Say; *Crédits extraordinaires*, par M. Lanjalley; *Crises*, par M. Juglar, etc. Le mot *Dégrèvement* avait été confié à M. de Foville, dont l'article critique assez vivement la statistique des dégrèvements de la période 1876-1881, telle qu'elle a figuré plusieurs années de suite dans les documents officiels. M. Lanjalley, directeur général de la comptabilité publique, loin de se plaindre de ces critiques, les a reconnues fondées et en a lui-même souhaité l'insertion dans le Dictionnaire dont il partage la direction avec MM. Léon Say et Foyot. C'est une largeur d'esprit qui n'étonnera aucun de ceux qui connaissent M. Lanjalley, mais qui lui fait évidemment honneur et dont M. de Foville tient à le remercier.

M. GOMEL offre à la Société une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *L'Industrie minérale en France et à l'étranger*. On y trouve résumés avec le talent qui caractérise l'auteur, les renseignements les plus précis sur la situation d'une industrie qui a fait de si énormes progrès depuis le commencement du siècle.

M. CHEYSSON présente de la part du ministère des travaux publics le nouvel *Album de statistique graphique* que vient de publier cette administration.

Cet album, le 8^e depuis l'origine de la publication, comprend 23 planches, dont 12 planches de fondation, qui reparaissent tous les ans, et 11 planches spéciales.

Parmi les planches de fondation, M. Cheysson se borne à signaler celles qui concernent la navigation intérieure et qui, grâce à l'activité mise au service de la statistique, comprennent à la fois les années 1885, 1886 et 1887, ce qui fait un bénéfice de deux ans par rapport aux albums antérieurs. Dans cette période le tonnage des voies navigables est passé de moins de 2 milliards et demi de tonnes kilométriques à plus de 3 milliards, ce qui correspond à une plus-value de 2 p. 100. Pour les canaux proprement dits, cette plus-value atteint 3 p. 100. Elle contraste avec la stagnation des recettes de chemins de fer ou plutôt avec leur recul : car elles sont restées stationnaires de 1880 à 1887, au chiffre de 1 milliard de francs (1,028,672,957 en 1880 et 1,034,571,272), alors que la longueur moyenne exploitée passait dans cet intervalle de 23,093 à 31,485 kilomètres, s'accroissant ainsi de 8,392 kilomètres, ou de 36 p. 100. De là cette campagne en faveur du rétablissement des droits de péage, que vient de repousser la Chambre à une majorité écrasante.

Une série de 5 planches est consacrée à l'histoire du mouvement maritime de notre commerce extérieur de 1837 à 1886.

Dans cet intervalle de 50 ans, le nombre des navires chargés a un peu plus que doublé, mais leur tonnage a octuplé, le pavillon français gardant au commencement comme à la fin de la période sa part des 2/5 du total.

Les deux traits qui apparaissent dans ces planches, c'est l'augmentation du tonnage des navires et la progression de la vapeur par rapport à la voile.

Ainsi la proportion des navires au-dessus de 500 tonneaux, qui était de 1 p. 100 en 1846, s'est progressivement élevée à 13 p. 100 en 1856, à 21 p. 100 en 1866, à 31 p. 100 en 1876, et elle dépasse la moitié (52 p. 100) en 1886.

Quant à la part de la vapeur dans le tonnage des navires chargés, elle était en 1837 de 20 p. 100 ; elle s'élève en 1886 à 86 p. 100.

Le tonnage moyen des navires à voile est resté très faible aux environs de 40 tonneaux, tandis que celui des navires à vapeur est passé de 116 tonneaux en 1837 à 527 tonneaux en 1886.

Dans un moment où toutes les questions qui touchent à la main-d'œuvre sont partout à l'ordre du jour, il a semblé intéressant d'insérer à l'album quelques renseignements sur le personnel des grandes compagnies de chemins de fer et sur les salaires des ouvriers du bâtiment et des mines.

Trois planches sont consacrées au personnel des compagnies de chemins de fer, qui comprenait à la fin de 1885 un effectif de 229,787 employés, et les répartissent par compagnies et par service (voie, traction, exploitation), en distinguant en outre les ouvriers auxiliaires, les anciens militaires et les femmes.

En moyenne les ouvriers auxiliaires représentent 28 p. 100 de l'effectif total ; les anciens militaires 55 p. 100, les femmes 9 p. 100.

Quant aux salaires des ouvriers du bâtiment, on les a empruntés : pour la province, à la *Statistique annuelle de la France* ; pour la capitale, aux *séries de prix de la ville de Paris*. Les deux planches qui les figurent montrent la rapide progression de ces salaires, qui de 1853 à 1884 se sont sensiblement accrus de 2 p. 100 par an, et même

plus rapidement pour les salaires les plus médiocres correspondant aux besognes les plus simples.

Enfin la dernière planche analyse le rôle de la main-d'œuvre dans les houillères de France et de Belgique. On y voit qu'en France le salaire du mineur a suivi une ascension presque continue, tandis qu'en Belgique, après avoir atteint 4 fr. 53 c. en 1873, il est tombé en 1885 à 2 fr. 88 c., perdant ainsi près de 40 p. 100 en 12 ans.

Dans les deux pays, la main-d'œuvre représente à peu près la moitié du prix de vente de la houille sur le carreau de la mine. Le bénéfice par tonne est en France de 1 fr. 85 c., en Belgique seulement de 40 cent., ce qui correspond à une très modique rémunération du capital engagé. Le chiffre des salaires et des bénéfices mesure l'intensité de la crise qui pèse à la fois sur les ouvriers et les actionnaires de l'industrie minérale en Belgique.

M. Cheysson s'en tient à ces indications statistiques, ne voulant pas prolonger outre mesure cette présentation et se laisser entraîner sur le terrain économique, où l'appelleraient aisément les données accumulées dans les 23 planches du nouvel album.

M. LOUA donne lecture d'une note sur la population spécifique de l'Algérie, dont il a puisé les éléments dans un travail inédit publié par le secrétariat général du Gouvernement. Cette note sera publiée prochainement.

M. le Président invite M. Kergall à présenter le rapport qu'il avait promis sur les charges budgétaires de l'agriculture.

Rapport de M. Kergall.

En présentant à la Société de statistique le travail qu'elle a bien voulu me confier, je n'ai pas d'autres prétentions que de fournir un point de départ à la discussion. Je puis d'autant moins en avoir une autre que, nouveau venu dans la maison, je me trouve en présence de collègues déjà versés dans la question et dont les travaux font autorité. Aussi vais-je me hâter de parler pour écouter à mon tour. Tout le monde y gagnera et moi le premier qui ai ici tout à apprendre.

Les chiffres que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, je les ai surtout empruntés aux travaux auxquels je viens de faire allusion, et aussi à ceux de la Société des agriculteurs de France dont je vois ici plusieurs représentants. Je me suis adressé enfin aux hommes qui par leurs études et leur situation étaient le mieux en mesure d'apprécier les faits. Je dis apprécier, car c'est malheureusement aux appréciations que je suis obligé de recourir, faute de documents officiels, ces documents n'étant pas en général orientés dans la direction voulue en pareille matière.

Sans autre préambule je vais rechercher quelles sont les charges fiscales qui grèvent l'agriculture, en me proposant d'en déterminer le chiffre avec une approximation suffisante.

A. — En ce qui concerne l'*impôt foncier* proprement dit, le départ entre la propriété rurale et la propriété bâtie est désormais opéré, et il n'y a pas lieu de se livrer à des calculs approximatifs. Le projet de budget de 1889 inscrit à la charge de la propriété rurale à titre d'impôt foncier :

Principal.	118 1/2 centimes.
Centimes additionnels . .	133 —
	251 1/2 —

B. — La part de la propriété rurale dans l'*impôt foncier sur les propriétés bâties* n'est point déterminée par les documents officiels. Il faut avoir recours à l'évaluation approxi-

mative, et, naturellement, les évaluations diffèrent. En estimant à 247 millions, en 1880, le contingent foncier total de la propriété rurale, bâtie et non bâtie, notre éminent collègue, M. Paul Leroy-Beaulieu se trouvait ne pas tenir compte de la part afférente à la propriété bâtie. M. de Luçay en portant, pour le même contingent total, 264 millions, attribue à la propriété bâtie rurale 14 millions. Ce serait plus aujourd'hui, car les centimes ont augmenté depuis. Le travail plus récent de M. le Trésor de la Roque élève ce chiffre à 36 millions (1883). Enfin, dans la statistique agricole publiée l'année dernière, mais qui se rapporte à 1882, M. Tisserand ne compte rien de ce chef dans son tableau des charges de l'agriculture.

La propriété bâtie et la propriété non bâtie n'étant pas alors séparées, les deux premiers auteurs que je viens de citer ont pris pour base le revenu rural et le revenu urbain, M. Beaulieu évaluant à 70 p. 100 la part du revenu rural, et M. de Luçay à 75 p. 100. Mettant à profit la division nouvelle de l'impôt, M. Beaulieu a pris pour base le chiffre de 125 millions que le projet de budget de 1884 assignait comme part afférente à la propriété bâtie : principal, 57 millions; centimes, 68 millions. Par suite, il compte à la charge de la propriété bâtie 36 millions, soit près de 29 p. 100 du total (principal, 17; centimes, 19)

Au projet de budget de 1889, principal. . .	62,400,000 fr.
— centimes. . .	71,400,000
	133,800,000 fr.

Les recherches auxquelles je me suis livré, en recourant à des données aussi certaines, je pourrais presque dire aussi officielles que possible, m'ont conduit à considérer les proportions respectives de 70 et de 30 p. 100 comme approchant le plus de la vérité. Appliquée au budget de 1887, la proportion de 30 p. 100 donnerait 40 millions de ce chef à la charge de la propriété agricole.

Un grand travail sur la propriété bâtie, en cours d'exécution au ministère des finances, fixera cette répartition d'une façon certaine, mais ce travail n'est pas encore assez avancé pour permettre d'avancer une conclusion sur ce point.

C. — La part de la propriété agricole dans l'impôt des *portes et fenêtres* ne peut également qu'être conjecturée. Les évaluations des auteurs varient comme il suit :

Paul Leroy-Beaulieu. . .	23 millions.
De la Roque	24 —
De Luçay	42 —
Dolivier (pour mémoire). .	46 —
Statistique agricole (pas d'évaluation).	

Les deux premiers chiffres sont, à un million près, identiques. Elles portent sur deux budgets différents, mais toutes deux admettent le tiers du contingent total, au plus. M. de Luçay dit, il est vrai, la moitié, mais le tiers me paraît plus vraisemblable.

Au projet de budget de 1889, cette contribution figurerait donc :

En principal pour	41,800,000 fr.
En centimes généraux.	6,604,000
En centimes spéciaux.	33,670,000
	82,074,000 fr.

dont le tiers est de 27 millions $\frac{1}{3}$.

D. — *Contribution personnelle-mobilière.* — Ici, les diverses évaluations sont peu différentes, les voici :

Leroy-Beaulieu.	35
De Luçay	44
De la Roque	45

MM. de Luçay et de La Roque étant d'accord à un million près, on peut dire qu'il n'y

a que deux chiffres en présence : 45 et 35 millions. Le chiffre de 35 millions est ainsi établi par M. Leroy-Beaulieu :

Le contingent servant de base est de 116 millions :

Principal.	52,750,000 fr.
Centimes généraux.	9,000,000
Centimes locaux.	54,184,000
	115,934,000 fr.

L'auteur estime, à grands traits, que le tiers seulement incombe à la population rurale, et, à l'appui, il montre, par des documents officiels, que les 23 principales villes de France paient, à elles seules, le tiers de l'impôt dont il s'agit. D'où sa conclusion, qui paraît, en effet, vraisemblable.

MM. de la Roque et de Luçay procèdent autrement en serrant les chiffres de plus près.

Le premier part d'un contingent de 118 millions $\frac{1}{3}$, ainsi répartis :

Principal et constructions nouvelles.	53,450	} 118,476
Centimes généraux.	9,085	
Centimes locaux.	55,941	

Total dans lequel la taxe personnelle figure pour 17 millions et la taxe mobilière pour 101.

La population agricole (recensement de 1881) formant les 65 centièmes de la population française, les 65 centièmes de 17 millions représentent 11 millions.

En 1830, le rapport de M. de Chabrol attribuait 45 p. 100 de l'impôt mobilier à la propriété rurale et 55 p. 100 à la propriété urbaine. Mais la population urbaine s'est fortement accrue depuis 1830. En 1851, elle représentait 25 p. 100; en 1881, 35; conclusion : le tiers pour la campagne et les deux tiers pour les villes.

Or, le tiers de 101 est de 33 $\frac{1}{3}$ millions, qui, ajouté au chiffre de 11 millions déjà posé, donnent 44 $\frac{1}{3}$, soit 45 millions.

Le raisonnement de M. de Luçay est identique. On voit que l'écart entre les deux chiffres (35 et 45) tient simplement à la décomposition de la taxe personnelle.

Ajoutons que M. Tisserand ne porte pas en compte la contribution personnelle-mobilière.

En appliquant ces données au projet de budget de 1889, on trouve :

Principal et centimes généraux.	73,125,000 fr.
Centimes spéciaux.	69,675,000
	142,800,000 fr.

Le procédé de MM. de la Roque et de Luçay paraît acceptable, mais sous le bénéfice, semble-t-il, de quelques modifications dans l'application.

Au dernier recensement, la population agricole représentait seulement 50 p. 100 de la population totale. Les auteurs ci-désignés n'arrivent à 65 p. 100 qu'en y ajoutant la population vivant de professions se rattachant à l'agriculture. Si, à divers points de vue, cette adjonction doit être faite, il ne semble pas que ce soit le cas en matière de taxe personnelle. Je compterai donc seulement 50 p. 100, soit 8 millions $\frac{1}{2}$ au lieu de 11 millions, dans les 17 millions de la taxe personnelle.

Restent 125 millions représentant la taxe mobilière. Et, ici, la proportion des tiers admise par tous paraît plausible, soit 41 millions $\frac{1}{3}$, auxquels s'ajoutent 8 $\frac{1}{3}$, ce qui donne l'ensemble de 50 millions environ.

E. — *Enregistrement et timbre.* — Sur ce terrain, on se trouve en face d'écarts assez peu importants. Les évaluations sont :

M. Leroy-Beaulieu.	320
M. de la Roque.	295
M. de Luçay.	282

M. Leroy-Beaulieu attribuait d'abord la moitié des droits d'enregistrement et de timbre

à l'industrie agricole, soit 320 millions sur 660 (1881). La moitié exacte serait de 330 millions. En 1880 cet auteur s'est rallié au chiffre de M. de la Roque.

Ce dernier prenait pour base les perceptions effectuées en 1881, 726 millions (la moitié serait 363 millions). Il établit son chiffre de 295 millions de la manière suivante :

A la propriété immobilière, les droits sur :

- Ventes d'immeubles ;
- Baux ;
- Hypothèques.

A la propriété mobilière, les droits sur :

- Ventes de meubles ;
- Connaissements ;
- Valeurs ;
- Bordereaux ;
- Effets de commerce.

En ce qui concerne les droits de succession, l'Administration attribue couramment les trois quarts aux successions immobilières, le quart aux autres. M. Trésor de la Roque estime que la part contributive devrait être de 60 et de 40 p. 100.

Pour les droits d'enregistrement et de timbre qui ne peuvent être spécialisés faute d'indications dans les comptes, il prend pour base la valeur vénale des deux natures de propriétés et attribue 53 p. 100 à la propriété immobilière et 47 à l'autre.

Ce qui conduit à assigner 435 millions à la première et 291 à la seconde.

D'après les documents officiels publiés par le ministre des finances, la valeur vénale de la propriété rurale est de 91 milliards, et celle de la propriété urbaine de 35 milliards. La propriété rurale supporterait 72 p. 100 de la charge de 435 millions ci-dessus indiquée, mais la propriété urbaine donne lieu à des transactions plus fréquentes que l'autre. M. de la Roque abaisse donc de 72 à 68 p. 100 et compte 295 millions à la charge de la propriété rurale.

M. de Luçay partait d'une estimation faite par M. d'Audiffret (tableau analytique du budget de 1872) attribuant 56 $\frac{1}{2}$ p. 100 à la propriété immobilière, ce qui, sur les 660 millions $\frac{1}{2}$ du projet de budget 1881, donnerait 373 millions pour cette propriété.

Puis, prenant les proportions de 75 et 25 p. 100 pour les deux espèces de propriété, M. de Luçay conclut à la division de ces 373 millions en 282 et 91 millions.

En s'appuyant sur le chiffre de 726 millions comme M. de la Roque, M. de Luçay arriverait à 307 millions, au lieu des 282 qu'il avait d'abord trouvés.

Au budget de 1889, l'enregistrement et le timbre figurent pour 670 millions se décomposant ainsi :

Enregistrement . . .	513,000,000 fr.
Timbre.	157,000,000
	670,000,000 fr.

Dans ces chiffres, la charge de la propriété rurale serait de 335 millions, d'après le système Beaulieu, de 270, suivant M. de la Roque et de 286 d'après M. de Luçay.†

Le calcul de M. de la Roque semble serrer de plus près la vérité, la proportion de 68 p 100 paraissant devoir être préférée à celle de M. de Luçay qui est de 75 p. 100. Je me rallie donc à l'évaluation la Roque, en assignant à la propriété agricole une charge de 275 millions.

J'aurais voulu pouvoir faire des calculs analogues pour les contributions indirectes autres que le timbre et l'enregistrement, mais ici, les données manquent complètement et il ne paraît pas possible d'indiquer la part que la propriété rurale prend dans cet impôt.

F. — Prestations.

M. de la Roque compte.	51 millions.
M. de Luçay	38 —
M. Tisserand.	59 —

Partant du chiffre de 61 millions $\frac{1}{2}$, (1882), le premier ne prend que les 4 cinquièmes environ au compte de l'agriculture. Sur les 240 villes ayant plus de 100,000 fr. de revenu, 88 seulement établissent des rôles de prestation pour 900,000 fr. Ce qui forme à peine les 2 p. 100 du total de l'impôt.

M. de Luçay, sur 57 $\frac{1}{2}$ millions portés au budget de 1878, en attribue les $\frac{1}{2}$, à l'agriculture. De là son chiffre de 38 millions.

M. Tisserand, de son côté, prend le chiffre presque entier des prestations pour l'agriculture. Il paraît constant, en effet, que cet impôt est surtout agricole. Je pencherai donc pour l'estimation de M. Tisserand.

G. — *Mainmorte.*

M. de Luçay. 4 millions.

M. de la Roque. 3 $\frac{1}{2}$ —

Le premier inscrit les $\frac{1}{4}$ de l'impôt à la charge de l'agriculture, le second les $\frac{1}{2}$ seulement.

Au projet de budget de 1889, cette taxe figure pour 6,900,000 fr. dont les $\frac{1}{2}$, donnent 4,600,000 fr. et les 3 $\frac{1}{2}$, 5,175,000.

En acceptant, faute de pouvoir vérifier exactement ces chiffres, la proportion la moins élevée, il y aurait à porter, comme part de l'agriculture dans cet impôt, 4,600,000.

En résumé, j'arrive à estimer ainsi qu'il suit les charges budgétaires qui portent sur l'agriculture :

Impôt foncier.	{ Propriété non bâtie	251,500,000 fr.
	{ Propriété bâtie	40,000,000
Portes et fenêtres.		27,300,000
Personnelle et mobilière		50,000,000
Enregistrement et timbre		275,000,000
Prestations.		59,000,000
Mainmorte.		4,600,000
Contributions indirectes proprement dites.		Mémoire.
Total.		707,400,000 fr.

Soit 707 millions $\frac{1}{2}$.

C'est à vous d'apprécier, Messieurs, dans quelle mesure je me suis approché de la vérité. (*Applaudissements.*)

M. E. FLECHEY demande la parole sur le même sujet :

Il désire entretenir la Société des moyens dont dispose la statistique pour mesurer le revenu agricole brut, puis le revenu net, c'est-à-dire défalcation faite des charges qui incombent à l'agriculteur.

Son point de vue diffère de celui de M. Kergall. Ce dernier, en effet, s'est appliqué à calculer avec MM. de Luçay, Trésor de la Roque, P. Leroy-Beaulieu les charges fiscales supportées par la propriété rurale, tandis que, s'appuyant sur les travaux officiels de statistique de 1840, 1852, 1862, il calcule, lui, comme l'ont fait Chaptal, Lavoisier, Léonce de Lavergne, Moreau de Jonnés, etc., le revenu brut de la production agricole (bénéfice de l'exploitant compris), duquel il rapproche les charges principales de la culture, c'est-à-dire non seulement les charges fiscales, mais aussi celles qui sont afférentes à l'exploitation agricole elle-même.

En ce qui concerne les charges fiscales spécialement visées par M. Kergall, M. Flechey reconnaît d'abord la difficulté qu'il y a d'évaluer la part contributive de l'agriculture dans les impôts indirects. Quant aux impôts directs, en dehors de l'impôt foncier (principal et centimes additionnels) et des prestations dont la totalité est

supportée par la population agricole, il se contente de faire remarquer que cette population, qui représente environ les 48.4 p. 100 du total, est frappée, dans une proportion bien inférieure, par les impôts des patentes et des portes et fenêtres. Il accepte d'ailleurs volontiers la répartition admise par M. Kergall en ce qui concerne la contribution personnelle-mobilière. Quant aux autres impôts, les évaluations nécessaires pourraient être facilitées, suivant lui, par l'étude attentive de certaines catégories de la population et de l'exploitation agricole relevées dans la *Statistique agricole décennale de 1882*. Il rappelle qu'au point de vue de l'exploitation, les charges principales de la culture ont été ainsi relevées dans ce volume :

	Millions de francs.
Impôt foncier (principal et centimes additionnels) .	238
Prestations.	59
Impôts indirects (en bloc)	300
Loyer de la terre.	2,645
Dépenses de l'exploitation (intérêt du capital engagé, salaires, etc.).	7,594
Autres frais non dénommés.	1,470
Total.	12,306

Mais l'étude des charges incombant à l'agriculture (fiscales ou autres) ne paraît à l'honorable membre avoir d'intérêt qu'à la condition d'en connaître l'importance par rapport au revenu brut de la production agricole que ce document porte à 13 millions $\frac{1}{3}$. A ce propos, et se plaçant au point de vue statistique, il désire faire ressortir les difficultés inhérentes au relevé de ce revenu. Il rappelle que ce revenu comprend celui des cultures et celui des animaux. Pour le premier, les moyens d'appréciation sont connus ; tout au plus pourrait-on reprocher aux valeurs obtenues d'être un peu majorées, les prix des marchés étant appliqués à toute la production, dont une partie, celle qui est consommée sur place, représente une valeur un peu moindre ; toutefois les résultats obtenus sont suffisamment approximatifs.

Il n'en est plus ainsi pour l'évaluation du revenu des animaux. Si, en effet, l'ensemble des cultures fournit une production annuelle, régulière, une partie seule des animaux relevés à un moment donné constitue un élément de production annuelle, celle-ci étant subordonnée à des conditions d'âge, de sexe, de destination. Le produit animal est en effet par sa nature discontinu. Prenant par exemple l'espèce bovine, M. Flechey rappelle que dès le premier âge, le sort de l'animal est distinct, suivant qu'il est abattu ou qu'il est destiné à l'élevage, à l'engraissement, au travail ou à la lactation. Les statistiques officielles ont donc besoin de tenir compte de ces divers objectifs dans le relevé des animaux recensés à une époque déterminée. C'est ainsi qu'on est parvenu à évaluer, par département et pour la France, la plupart des revenus des animaux.

Il en est un toutefois des plus importants, celui de la viande, sur lequel il y a lieu d'attirer l'attention. Prenant pour exemple l'espèce bovine, l'honorable membre fait remarquer que ce n'est qu'au bout d'un certain temps de préparation ou d'utilisation que les animaux de plus d'un an fournissent de la viande. De là ce résultat que, pour cette catégorie, les éléments recensés sont beaucoup plus considérables que ceux qui représentent les éléments de la production annuelle en viande. Il en est tout autrement si l'on considère les animaux au-dessous de un an. Le veau est

abattu à un âge bien inférieur à un an (2 mois). Les naissances étant d'ailleurs continues, il en résulte que les animaux recensés (veaux non encore abattus et veaux conservés pour l'élevage) représentent, au contraire, un nombre bien inférieur à celui des veaux qui fournissent annuellement de la viande. De là la nécessité de calculer la quantité et la valeur de la viande produite annuellement non plus en fonction des animaux recensés, mais en fonction du nombre des animaux abattus dans l'année et de leur poids net. Mais ici intervient un fait de commerce qui a son importance au point de vue statistique. Les animaux abattus pour la boucherie sont pour 3 p. 100 de provenance étrangère. Il y a donc lieu de défalquer ces derniers pour avoir le revenu en viande des animaux français. Or, pour la France entière le résultat est facilement atteint à l'aide des renseignements dont dispose l'administration de l'agriculture (importations par destination), mais il n'en est plus ainsi pour les départements dont les importations en animaux étrangers (français ou non) ne sont pas connues. D'autre part, beaucoup de départements exportent des animaux dans les grands centres de consommation en nombre considérable et qui ne peuvent être constatés. On peut les relever seulement pour la France ou pour quelques grandes villes.

En résumé, et pour ces divers motifs, il paraît impossible, à l'aide des données actuelles de la statistique (nombre des animaux abattus et poids net) de connaître la valeur de la production en viande de chaque département ; de même que pour l'arrondissement, le canton, la commune. Cette lacune, et c'est par là que finit l'honorable membre, paraîtra regrettable tant au point de vue purement agricole qu'à celui du projet de l'impôt sur le revenu qui a servi de point de départ de la discussion présente. On peut en effet déterminer en principe la proportionnalité de cet impôt, mais on ne peut en calculer tous les effets qu'à la condition de pouvoir évaluer d'une façon tout au moins approximative, non seulement le total du revenu, mais aussi sa répartition dans le détail.

A la suite de cette communication quelques observations sont échangées entre MM. de Foville, Gimel et Coste ; elles trouveront leur place dans la discussion qui ne pourra manquer de s'ouvrir à ce sujet à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du Bureau.

Le scrutin, qui avait été ouvert à 9 heures, est fermé à 11 heures. MM. Loua et Duhamel font le dépouillement des votes, après quoi, M. le Président déclare élus à l'unanimité, moins deux voix perdues :

Président M. Paul LEROY-BEAULIEU, de l'Institut.

Vice-président . . . M. Jules DE CRISENOY.

Membres du Conseil. MM. BEAURIN-GRESSIER et GIMEL.

En conséquence le Bureau de la Société se trouve ainsi constitué pour l'année 1889 :

Président M. Paul LEROY-BEAULIEU.

Vice-présidents. . . MM. E. TISSERAND, O. KILLER et DE CRISENOY.

Membres du Conseil. MM. DUCROCQ, COSTE, NEYMARCK, VANNACQUE, BEAURIN-GRESSIER et GIMEL.

Secrétaire général. . M. T. LOUA.

Trésorier M. Jules ROBÛNS.

La séance est levée à onze heures et quart.
